

Assemblée Générale 10 janvier 2020 Procès-verbal

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le 10 janvier 2020 à 16h00, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne sous la présidence de M. Bruno SIDO et en présence de Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Haute-Marne.

➤ Membres présents (35)

Mmes Judith BUROT, Simone MARTIN, Anne-Marie PASQUIER, Christelle PIOT, Marie-Claude SAGET-THYES,

MM. Bernard ADAM, Jean-Pierre AUBRIOT, René BERARD, Michel BOULLEE, Jean-Pierre BOURGEOIS, Arnaud BUAT, Jean-Claude CABOCHE, Dominique CAMPION, Pascal CANAT, Michel DRIOUT, Jean-Marc FEVRE, Hervé GÉRIN, Laurent GOUVERNEUR, Bernard GUY, Gilbert HUMBERT, Guy JACQUINOT, Hervé LAVENARDE, Marc LEBRUN, Jean-François MARECHAL, Christel MATHIEU, David MAZOYER, Giocondo MILESI, Jean-Louis MOUTON, Philippe NOVAC, Jean-Philippe NUFFER, Bernard PASQUIER, Marc POULOT, Jacky THIEBLEMONT, Damien THIERIOT, Bruno TONON.

➤ Membres excusés et représentés (12)

Mme Danielle SALEUR, Eliane TROMMENSCHLAGER,

MM. Francis CHAVAUDREY, Michel GARET, Marcel HUMBLOT, Nicolas LACROIX, Gilles LIEGEOIS, Claude MALINGRE, Bertrand OLLIVIER, Thierry PUSSIEUX, Alain SABATIER, Didier THIERRY.

➤ Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (15)

Mmes Mélanie HEILMER, Marie-Annick LANDREA,

M. Antoine ALLEMEERSCH, Jean BOZEK, Pierre CABESSUT, David COLIN, Michel DAL BORGIO, Olivier DUFANT, Henri EYCHENNE, Amandine FOURNIER, Gilles GODARD, Jean-Paul HASSELER, Michel HURSON, Jérôme JACQUOT, Jean-Yves ROBERT.

➤ Membres excusés (7)

Mmes Christine GUILLEMY, Eliane PIQUET, Mauricette POINOT,

MM. Francis BAUDOT, Yves CHAUVELOT, Philippe LESEUR, Eugène PEREZ.

➤ Participaient également (14)

Mmes Maryse CHARPENTIER, Elodie DEGIOVANNI, Eve MECHAIN, Stéphanie PROBERT, Valérie REMENANT, Lucie VIAL,

MM. Olivier DECHARMES, Eric LAFON, Jean-Yves MARIN, Jean MASSON, Mickaël PETITJEAN, Dominique PIOT, Nicolas SERRAND, Patrick VIARD.

35 membres sont présents, 12 sont représentés et 15 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 276 voix sur 356. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Rapport d'activité du GIP Haute-Marne

M. le Président débute son propos introductif en évoquant les échéances municipales prochaines. Il rappelle l'importance de l'engagement du mandat de maire et félicite les élus locaux qui assument leur charge dans des conditions parfois difficiles.

Activité 2019

Le GIP Haute-Marne a acté au cours de l'année 361 financements pour un total de financement de 29.172.439 €. Après une année 2018 exceptionnellement active en engagement (un peu plus de 36 millions €), l'exercice est encore intense.

Cependant, les données d'engagement pour 2019 sont biaisées car la plupart des décisions préparées pour les comité exécutif, conseil d'administration et assemblée générale du 10 janvier 2020 étaient déjà prêtes en décembre 2019 mais ces instances décisionnelles ne sont pas réunies au cours du dernier trimestre 2019.

Les décisions ont donc été décalées d'un exercice à l'autre.

Le total des engagements pris en 2019 et ceux du 10 janvier 2020 affiche une activité encore plus importante avec 514 décisions de financement pour un volume de 55,5 M €.

La priorité à la zone de proximité est respectée avec 53% des financements accordés alors que cette zone représente 40% de la population haut-marnaise.

Pourtant, bien que le groupement doive, en priorité, accompagner les projets de la zone de proximité, il reste tributaire de l'avancement des projets. Force est de constater que les grands projets en cours sont un peu plus nombreux dans le centre et le sud de la Haute-Marne (Palestra, Forge 2022, groupement de gendarmerie...).

Quelques décisions majeures ont marqué l'activité du GIP Haute-Marne :

- La construction du complexe sportif de la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne avec un coût d'opération de 8,4 M€ et une aide GIP de 50%, soit 4,2 M€.
- Le lancement du nouvel ESAT du Bois l'Abbesse sur la zone de référence de Saint-Dizier avec un restaurant et une nouvelle activité blanchisserie. Une opération à 8,9 M€ financée par le GIP Haute-Marne à 20% soit 1,8 M€.
- Le groupement de gendarmerie de la Haute-Marne sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental et réalisé par Eiffage dans le cadre d'un contrat de promotion immobilière (CPI). Avec l'acquisition du terrain et les études, cette opération s'élève donc à 22,2 M€ et le groupement y participe à hauteur de 5,5 M€ (25%).

Ces trois opérations représentent à elles seules 40% des engagements financiers de l'année 2019.

S'agissant des investissements des entreprises, il y a un léger tassement et peu de projets d'envergure. Il s'agit pourtant de l'axe stratégique d'intervention du groupement.

Le plus gros projet immobilier est le bâtiment VMS Plot (boules de pétanques) sur Nogent avec une aide GIP Haute-Marne de 325.000 €.

Du côté des investissements innovants, le plus significatif est la ligne de forge et de traitement thermique de DEGUY-CONGE à Luzy avec une aide GIP de 300.000 €.

Loi de finance pour 2020

Suite au dernier CHN, des décisions concernant le GIP devaient être actée dans la Loi de Finance pour 2020.

Ainsi, les dotations du GIP Haute-Marne ont été reconduites pour trois ans de 2020 à 2022 au niveau actuel de 28,6 M€.

Ces dotations correspondent à des taxes acquittées par les propriétaires de réacteurs susceptibles de produire des déchets radioactifs à vie longue. A chaque fois qu'un réacteur ferme, la dotation baisse. Elle augmente si un réacteur est mis en exploitation.

Concernant le Projet de Loi de Finance, le Gouvernement a semblé plus timoré au sujet des dotations aux communautés de communes du rayon des 10 km contrairement aux engagements pris en CHN par la voix de Mme Emmanuelle WARGON.

Le but était de donner légalement les moyens d'investir à la CCBJC.

La situation est paradoxale : l'Etat propose la signature d'un important contrat dans lequel figure un projet de ZA inter-intercommunale sur Saudron et Bure sans donner de moyens financiers ad hoc.

En effet, bien que la Loi de Finance ait acté le mécanisme de dotation intercommunale qui s'inspire de celui des dotations communales en vigueur depuis 2007 et sans remettre en cause ce dernier, elle a décalé la mise en œuvre du nouveau mécanisme à 2021, reportant son application d'un an.

M. MARECHAL rappelle que la proposition d'une dotation aux communautés de communes du rayon des 10 km a nécessité deux ans de travail avant sa présentation aux Chambres Parlementaires. Ce décalage à 2021 n'est pas perçu comme un signal positif par le territoire.

Il rappelle l'engagement fondateur des communes du rayon des 10 km qui ont accepté de déployer le laboratoire souterrain de l'ANDRA et la perspective de CIGEO.

M. FEVRE insiste sur l'implication des élus locaux qui siègent pour la plupart au sein du GIP. Il note que le mécanisme des dotations intercommunales bénéficiera aussi à la communauté d'agglomération de Saint-Dizier et que les élus de cette communauté auraient pu aussi se mobiliser.

Il remercie le Président SIDO pour sa constante implication et se félicite des coopérations positives avec le GIP Haute-Marne.

M. FEVRE indique que l'engagement du groupement sur des projets hors zone de proximité est légitime et n'est pas contesté.

M. le Président précise que la première collectivité à se positionner favorablement sur la présence de l'ANDRA fût le conseil départemental en 1993, de quoi légitimer l'action du GIP du toute la Haute-Marne.

Décisions de l'Assemblée Générale

Budget 2020 (délibération 20-01)

Un budget doit prévoir et autoriser les recettes et dépenses du GIP Haute-Marne de chaque exercice. Le budget est désormais présenté et soumis au vote de l'assemblée sous la forme de tableaux synthétiques.

Le tableau 1 présente les emplois : pour 2020, comme en 2019, il est prévu d'employer 4,8 personnes ETPT (équivalent temps plein de travail) dont 3,9 contractuels de droit privé et 0,9 mis à disposition pour un budget personnel de 334.400 €.

Le tableau 2 présente le compte de résultat prévisionnel. Les charges se décomposent en trois parties : les frais de personnel pour 334.400 €, les charges de fonctionnement pour 1.873.050 € (dont les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les pertes éventuelles sur créances irrécouvrables pour 1.500.000 €) et les interventions pour 33.000.000 € (dotations communales du rayon des 10 km et versements de subvention). Le total des charges s'élève donc à 35.207.450 €.

Les produits se décomposent en deux parties : la dotation « accompagnement » est estimée à 28.615.752 €, identique à 2019, et les produits divers de gestion courante à 520.000 € (reprise sur provisions, remboursement de trop perçu de subventions, intérêts perçus sur les prêts, produits exceptionnels). Le total des produits s'élève donc à 29.135.752 €.

La différence entre les recettes et les charges fait apparaître une perte prévisionnelle de 6.071.698 €. Compte tenu des dotations aux amortissements, l'insuffisance d'autofinancement est de 5.071.698 €.

Compte tenu de cette insuffisance d'autofinancement, l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale s'équilibre par un prélèvement sur le fonds de roulement de 9.586.698 € (total des emplois 11.086.698 € contre total des ressources 1.500.000 €). Les dépenses d'investissement (6.015.000 €) se composent d'investissements immatériels (développement informatique, internet) et matériels pour le groupement (15.000 €) et de

possibilités d'octroi de prêts et de prise de participation pour 6.000.000 € conformément au programme d'activité et aux conventions de compte courant passées avec Haute-Marne Fonds Propres. Les recettes d'investissement de 1.500.000 € correspondent aux échéances de prêts remboursées au groupement.

Pour rappel, conformément à la délibération 18-08 du 10 décembre 2018 concernant la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), le GIP Haute-Marne doit tenir une comptabilité des engagements sans pour autant être soumis à la tenue d'une comptabilité budgétaire complète (avec autorisations de programmes et crédits de paiement). Ainsi, les montants détaillés des engagements établis à la fin de l'exercice du GIP Haute-Marne feront l'objet d'une publication en annexe du compte financier 2019.

L'assemblée générale décide d'adopter le budget 2020 proposé.

Programme d'activité 2020 (délibération 20-02)

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2020 proposé contient 41 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il reprend les dispositifs du programme d'activité 2019, certaines actions ayant fait l'objet d'ajustements rédactionnels sans en modifier l'intensité de financement.

La principale évolution est la création de l'action 20-35 - "Accompagnement des SCoT et PLUi" qui offre la possibilité d'accompagner les études d'élaboration des SCoT et PLUi mais également les études stratégiques mutualisées entre SCoT.

Les conditions financières prévoient qu'après la mobilisation de l'ensemble des autres aides publiques existantes :

- une étude d'élaboration pourra être accompagnée à 20.000 € + 0,35 €/habitant, plafonnée à 25% dans la limite de 60.000 € pour l'ensemble de la procédure ;
- une étude stratégique pourra être aidée à 25% du coût, plafonnée à 40.000 €. Dans le cas d'une mutualisation de l'étude avec un autre SCoT, le taux est porté 35% avec un plafond de 60.000 €.

De plus, la communauté de communes de Joinville en Champagne fait l'objet d'un contrat distinct de celui de la ville de Joinville.

La fiche action dédiée au tourisme a fait l'objet d'une modification pour l'adapter aux réalités des opérations effectivement soutenues : Mémorial, investissements touristiques en zone de proximité,...

L'assemblée générale décide d'adopter le programme d'activité 2020 joint en annexe à la délibération.

Partenariat Chambre des Métiers et de l'Artisanat 2020-2022 (délibération 20-03)

| Programme 2020-2022 | | | | |
|---|--------|--------|--------|---------|
| Libellé de l'action | 2020 | 2021 | 2022 | Total |
| Accompagnement des porteurs de projets et des jeunes entreprises | 37.930 | 35.380 | 35.380 | 108.690 |
| Organisation d'action de développement commercial et promotion du secteur économique de l'artisanat | 34.480 | 34.480 | 34.480 | 103.440 |
| Promotion de la qualification artisanale | 7.776 | 6.951 | 6.951 | 21.678 |
| Organisation de concours pour les artisans | 34.190 | 34.190 | 34.190 | 102.570 |
| Demain l'artisanat | 16.500 | 16.500 | 16.500 | 49.500 |
| Accès aux marchés publics – sécurisation des usages informatiques | 16.770 | 16.770 | 16.770 | 50.310 |

| | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|
| Mise en application du RGPD | 14.420 | 14.420 | 14.420 | 43.260 |
| Visibilité numérique | 4.610 | 4.610 | 4.610 | 13.830 |
| Répar'acteurs, une action en faveur des métiers de la réparation | 8.345 | 8.345 | 8.345 | 25.035 |
| Eco défis | 11.620 | 11.620 | 11.620 | 34.860 |
| TOTAL | 186.641 | 183.266 | 183.266 | 553.173 |
| Financement | | | | |
| GIP Haute-Marne (70%) | 130.649 | 128.286 | 128.286 | 387.221 |
| CMA 52 (30%) | 55.992 | 54.980 | 54.980 | 165.952 |

L'assemblée générale décide d'engager :

- une aide 70%, dans la limite de 130.649 €, pour les actions prévues au programme de la Chambre des métiers pour l'année 2020 estimées à 186.641 € HT ;
- une aide 70%, dans la limite de 128.286 €, pour les actions prévues pour l'année 2021 estimées à 183.266 € HT ;
- une aide 70%, dans la limite de 128.286 €, pour les actions prévues pour l'année 2022 estimées à 183.266 € HT.

Soit au total une aide 70% dans la limite de 387.221 € pour les actions prévues au programme 2020-2022 estimées à 553.173 € HT.

M. MOUTON, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne, se félicite de la prolongation pour trois ans du partenariat de la chambre avec le groupement. Tout à la fois souple et rigoureux, l'accompagnement du GIP a pu s'adapter et s'articuler avec les autres soutiens de la chambre comme celui de la Région sur le volet transmission.

Conclusion de Mme la Préfète

Mme la Préfète confirme que le Gouvernement est engagé sur le projet CIGEO. Il souhaite maintenir les moyens financiers avec notamment la stabilisation des dotations du groupement pour trois ans.

Les services d'Etat poursuivent leur appui et l'ingénierie sur les projets menés sur le territoire.

Mme la Préfète se félicite pour le programme d'activité ambitieux du GIP Haute-Marne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le Président



Bruno SIDO

Le Commissaire du Gouvernement

24 JAN. 2020

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|--|-----------------|
| ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 10 JANVIER 2020 | N° 20-01 |
| OBJET : Budget 2020 | |

| | |
|---|----------------|
| Nombre de membres en exercice | 128 (356 voix) |
| Présents | 35 (88 voix) |
| Absent(s) ayant donné procuration | 27 (188 voix) |
| Total des membres présents ou représentés | 62 (276 voix) |
| Quorum | 179 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 7 (7 voix) |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

Un budget doit prévoir et autoriser les recettes et dépenses du GIP Haute-Marne de chaque exercice. Le budget est désormais présenté et soumis au vote de l'assemblée sous la forme de tableaux synthétiques.

Le tableau 1 présente les emplois : pour 2020, comme en 2019, il est prévu d'employer 4,8 personnes ETPT (équivalent temps plein de travail) dont 3,9 contractuels de droit privé et 0,9 mis à disposition pour un budget personnel de 334.400 €.

Le tableau 2 présente le compte de résultat prévisionnel. Les charges se décomposent en trois parties : les frais de personnel pour 334.400 €, les charges de fonctionnement pour 1.873.050 € (dont les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les pertes éventuelles sur créances irrécouvrables pour 1.500.000 €) et les interventions pour 33.000.000 € (dotations communales du rayon des 10 km et versements de subvention). Le total des charges s'élève donc à 35.207.450 €.

Les produits se décomposent en deux parties : la dotation « accompagnement » est estimée à 28.615.752 €, identique à 2019, et les produits divers de gestion courante à 520.000 € (reprise sur provisions, remboursement de trop perçu de subventions, intérêts perçus sur les prêts, produits exceptionnels). Le total des produits s'élève donc à 29.135.752 €.

La différence entre les recettes et les charges fait apparaître une perte prévisionnelle de 6.071.698 €. Compte tenu des dotations aux amortissements, l'insuffisance d'autofinancement est de 5.071.698 €.

Compte tenu de cette insuffisance d'autofinancement, l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale s'équilibre par un prélèvement sur le fonds de roulement de 9.586.698 € (total des emplois 11.086.698 € contre total des ressources 1.500.000 €). Les dépenses d'investissement (6.015.000 €) se composent d'investissements immatériels (développement informatique, internet) et matériels pour le groupement (15.000 €) et de possibilités d'octroi de prêts et de prise de participation pour 6.000.000 € conformément au programme d'activité et aux conventions de compte courant passées avec Haute-Marne Fonds Propres. Les recettes d'investissement de 1.500.000 € correspondent aux échéances de prêts remboursées au groupement.

Pour rappel, conformément à la délibération 18-08 du 10 décembre 2018 concernant la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), le GIP Haute-Marne doit tenir une comptabilité des engagements sans pour autant être soumis à la tenue d'une comptabilité budgétaire complète (avec autorisations de programmes et crédits de paiement). Ainsi, les montants détaillés des engagements établis à la fin de l'exercice du GIP Haute-Marne feront l'objet d'une publication en annexe du compte financier 2019.

L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 276 VOIX POUR
DECIDE

d'adopter le budget 2019 du GIP Haute-Marne joint en annexe.

| | |
|--|--|
| RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le | Chaumont, le 22 JAN. 2020 LE PRESIDENT  |
| Le Commissaire du Gouvernement | |

24 JAN. 2020

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|--|-----------------|
| ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 10 JANVIER 2020 | N° 20-02 |
| OBJET : Programme d'activité 2020 | |

| | |
|---|----------------|
| Nombre de membres en exercice | 128 (356 voix) |
| Présents | 35 (88 voix) |
| Absent(s) ayant donné procuration | 27 (188 voix) |
| Total des membres présents ou représentés | 62 (276 voix) |
| Quorum | 179 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 7 (7 voix) |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2020 proposé contient 41 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il reprend les dispositifs du programme d'activité 2019, certaines actions ayant fait l'objet d'ajustements rédactionnels sans en modifier l'intensité de financement.

La principale évolution est la création de l'action 20-35 - "Accompagnement des SCoT et PLUi" qui offre la possibilité d'accompagner les études d'élaboration des SCoT et PLUi mais également les études stratégiques mutualisées entre SCoT.

Les conditions financières prévoient qu'après la mobilisation de l'ensemble des autres aides publiques existantes :

- une étude d'élaboration pourra être accompagnée à 20.000 € + 0,35 €/habitant, plafonnée à 25% dans la limite de 60.000 € pour l'ensemble de la procédure ;
- une étude stratégique pourra être aidée à 25% du coût, plafonnée à 40.000 €. Dans le cas d'une mutualisation de l'étude avec un autre SCoT, le taux est porté 35% avec un plafond de 60.000 €.

De plus, la communauté de communes de Joinville en Champagne fait l'objet d'un contrat distinct de celui de la ville de Joinville.

La fiche action dédiée au tourisme a fait l'objet d'une modification pour l'adapter aux réalités des opérations effectivement soutenues : Mémorial investissements touristiques en zone de proximité,...

Il est proposé à l'assemblée générale d'adopter le programme d'activité 2020 joint en annexe.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 276 VOIX
DECIDE**

d'adopter le programme d'activité 2020 joint en annexe.

| | |
|--|---|
| RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement | Chaumont, le 22 JAN. 2020 LE PRESIDENT |

24 JAN. 2020

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

| | |
|--|-----------------|
| ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 10 JANVIER 2020 | N° 20-03 |
| OBJET : Partenariat Chambre des Métiers et de l'Artisanat 2020-2022 | |

| | |
|---|----------------|
| Nombre de membres en exercice | 128 (356 voix) |
| Présents | 35 (88 voix) |
| Absent(s) ayant donné procuration | 27 (188 voix) |
| Total des membres présents ou représentés | 62 (276 voix) |
| Quorum | 179 voix |
| Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) | 7 (7 voix) |
| N'ont pas participé au vote | 0 |

Les entreprises artisanales en quelques chiffres :

- Le nombre d'entreprises artisanales haut-marnaises actives est de 3.189 au 1^{er} janvier 2019, chiffre en progression continue depuis 20 ans ;
- Le secteur artisanal pèse plus de 11% de la population active départementale et occupe près de 8.500 personnes ;
- La répartition des entreprises est à 55% en zone rurale et 45% en zone urbaine ;
- 36% de ces entreprises a moins de trois ans d'existence et 24% des artisans est âgé de 55 ans et plus.

Depuis 2008, le GIP Haute-Marne soutient les actions de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Haute-Marne (CMA 52) à travers des contrats de partenariat triennaux qui portent sur plusieurs types d'actions. L'appui du groupement s'est élevé à 255.480 € pour le contrat 2008-2010, 331.728 € pour celui se déroulant sur 2011-2013, 381.096 € pour 2014-2016 et 382.581 € pour 2017-2019.

Face aux constats d'évolution des entreprises artisanales, la CMA 52 propose de mener un programme d'actions dont certaines ont déjà été mises-en-œuvre au cours du dernier programme.

Le programme d'actions 2020-2022 de la Chambres des Métiers et de l'Artisanat :

Le GIP Haute-Marne est sollicité sur 10 actions :

- Accompagnement à l'installation des entreprises (1 action)
 1. **Accompagnement des porteurs de projets et des jeunes entreprises** : Aider les créateurs d'entreprises à murir leur projet en amont de l'installation et juste après celle-ci à travers des formations, des visites sur 3 ans. L'objectif est de 25 entreprises accompagnées par an et 200 visites effectuées.
- Promotion des entreprises et développement économique (cinq actions)
 2. **Organisation d'action de développement commercial et promotion du secteur économique de l'artisanat** : Faciliter l'accès des entreprises artisanales à des manifestations commerciales ou à des opérations de promotion.
 3. **Promotion de la qualification artisanale** : Promouvoir les qualifications et titres de référence de l'artisanat (artisan, artisan d'art, maître-artisan et maître-artisan d'art).
 4. **Organisation de concours pour les artisans** : Mettre en œuvre des concours visant à promouvoir les entreprises artisanales et à valoriser le meilleur de leurs réalisations dans le secteur alimentaire, les métiers de la mode et de la beauté ainsi que le rôle des femmes dans les entreprises.
 5. **Demain l'artisanat** : Favoriser l'accession des entreprises artisanales aux dispositifs d'aide à l'investissement mis en œuvre par le GIP Haute-Marne (promotion des dispositifs, détection des projets, montage des dossiers et suivi de bonne fin).

- Développement d'un usage professionnel de l'outil informatique (trois actions)
 6. **Accès aux marchés publics – sécurisation des usages informatiques** : Faciliter l'accès des entreprises artisanales aux marchés publics en les informant de la parution de tout marché les concernant et développer un usage professionnel sécurisé des données conservées dans l'entreprises ou transmises.
 7. **Mise en application du Règlement Général de Protection des données (RGPD)** : Informer les entreprises sur la réglementation en matière de protection des données informatiques et accompagner leur mise en conformité.
 8. **Visibilité numérique** : Mettre en place des diagnostics sur la présence des entreprises artisanales sur les réseaux, des préconisations d'amélioration de cette présence et des offres de formations.
- Développement durable (deux actions)
 9. **Répar'acteurs, une action en faveur des métiers de la réparation** : Valoriser les métiers de la réparation des équipements de la maison, de préférence à leur remplacement.
 10. **Eco défis** : Valoriser les entreprises éco-responsables.

| Programme 2020-2022 | | | | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Libellé de l'action | 2020 | 2021 | 2022 | Total |
| Accompagnement des porteurs de projets et des jeunes entreprises | 37.930 | 35.380 | 35.380 | 108.690 |
| Organisation d'action de développement commercial et promotion du secteur économique de l'artisanat | 34.480 | 34.480 | 34.480 | 103.440 |
| Promotion de la qualification artisanale | 7.776 | 6.951 | 6.951 | 21.678 |
| Organisation de concours pour les artisans | 34.190 | 34.190 | 34.190 | 102.570 |
| Demain l'artisanat | 16.500 | 16.500 | 16.500 | 49.500 |
| Accès aux marchés publics – sécurisation des usages informatiques | 16.770 | 16.770 | 16.770 | 50.310 |
| Mise en application du RGPD | 14.420 | 14.420 | 14.420 | 43.260 |
| Visibilité numérique | 4.610 | 4.610 | 4.610 | 13.830 |
| Répar'acteurs, une action en faveur des métiers de la réparation | 8.345 | 8.345 | 8.345 | 25.035 |
| Eco défis | 11.620 | 11.620 | 11.620 | 34.860 |
| TOTAL | 186.641 | 183.266 | 183.266 | 553.173 |
| Financement | | | | |
| GIP Haute-Marne (70%) | 130.649 | 128.286 | 128.286 | 387.221 |
| CMA 52 (30%) | 55.992 | 54.980 | 54.980 | 165.952 |

Il est proposé à l'assemblée générale du groupement d'engager :

- une aide 70%, dans la limite de 130.649 €, pour les actions prévues au programme de la Chambres des métiers pour l'année 2020 estimées à 186.641 € HT ;
- une aide 70%, dans la limite de 128.286 €, pour les actions prévues pour l'année 2021 estimées à 183.266 € HT ;
- une aide 70%, dans la limite de 128.286 €, pour les actions prévues pour l'année 2022 estimées à 183.266 € HT.

Soit au total une aide 70% dans la limite de 387.221 € pour les actions prévues au programme 2020-2022 estimées à 553.173 € HT.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 276 VOIX POUR
DECIDE**

d'engager :

- une aide 70%, dans la limite de 130.649 €, pour les actions prévues au programme de la Chambres des métiers pour l'année 2020 estimées à 186.641 € HT ;
- une aide 70%, dans la limite de 128.286 €, pour les actions prévues pour l'année 2021 estimées à 183.266 € HT ;
- une aide 70%, dans la limite de 128.286 €, pour les actions prévues pour l'année 2022 estimées à 183.266 € HT.

Soit au total une aide 70% dans la limite de 387.221 € pour les actions prévues au programme 2020-2022 estimées à 553.173 € HT.

| | |
|--|--|
| RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE | |
| Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement | Chaumont, le 22 JAN. 2020 LE PRESIDENT  |

24 JAN. 2020